

# Réunion préliminaire sur les achats écologiques en Amérique du Nord

Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord

Salle A

Le mercredi 18 septembre 2002

**Participants :** (voir la liste à l'annexe 1)

**8 h 30**    **Petit déjeuner**

**9 h 00**    **Ouverture de la réunion : M. Victor Shantora**

Après un mot de bienvenue, M. Shantora mentionne qu'en juin dernier, le Conseil des ministres de la CCE a apporté son appui à l'activité sur les achats écologiques, et qu'en 2003, ce thème fera partie du plan de travail du Secrétariat de la CCE, comme c'était déjà le cas en 2002.

- Objectifs de la réunion et rôle et intérêt de la CCE

## **M<sup>me</sup> Chantal Line Carpentier**

M<sup>me</sup> Carpentier donne quelques renseignements sur le Conseil de la CCE, qui est formé des ministres de l'Environnement des trois pays signataires de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), et ajoute que le Canada, le Mexique et les États-Unis se réunissent pour la première fois à ce niveau dans le but de partager de l'information sur les achats écologiques et d'articuler des solutions trinacionales.

Au cours des semaines qui ont précédé la réunion, il a été suggéré de modifier l'ordre du jour afin de présenter, en premier lieu, un historique dressé par les trois pays et de cerner les lacunes sur lesquelles le groupe pourrait se pencher. Le projet de la CCE a notamment pour objectif d'élaborer, à l'intention du Conseil, un document qui fera état de la situation dans les trois pays, exposera les contraintes et les priorités, soulignera ce qu'il y a de mieux à réaliser à l'échelle trinationale. Il faudrait aussi classer ces activités pour savoir s'il est préférable de les exécuter à court, à moyen ou à long terme. Par la suite, il restera à déterminer quelle est la meilleure structure de collaboration dans l'immédiat en vue de combler les lacunes et d'édifier une structure institutionnelle durable et évolutive.

- Présentation des membres de la table ronde (voir la liste des participants. M. Scot Case demande que l'on y corrige le nom de l'organisme qu'il représente.)

**Présidence : M. Jean Bilodeau**

Après un entretien avec M<sup>me</sup> Carpentier, M. Bilodeau suggère que la séance prévue à 10 h 45 soit consacrée à l'étude des contraintes durant les vingt premières minutes, puis à la manière de faire progresser les travaux durant les 20 minutes restantes.

**9 h 30 Bilan des achats écologiques au sein des gouvernements signataires de l'ALÉNA**

**États-Unis (M. Russell Clark)**

M. Clark fait un bilan de l'achat des produits à privilégier sur le plan écologique au sein du gouvernement fédéral américain en donnant certaines informations et en situant le contexte. Chaque année, les États-Unis dépensent 250 milliards de dollars en achats directs et octroient 350 milliards de dollars en subventions dans ce domaine. Un décret de 1993 a instauré un programme d'achats écologiques, mais celui-ci n'a permis de faire progresser que l'étude d'un projet pilote à cette fin, car l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) n'a pas le mandat de donner des directives aux autres organismes gouvernementaux. Ce cadre d'action restreint empêche de jeter les bases d'une politique d'achats écologiques. Les règles qui régissent les achats ont subi des changements importants, car si ce processus était très centralisé par le passé, il s'est fortement décentralisé dès l'avènement du gouvernement Clinton. La tendance est maintenant davantage au suivi et à la reddition de comptes qu'à l'application des règles. Le fait que le gouvernement fédéral ne soit pas une entité unique représente une autre contrainte; il serait préférable de se pencher sur chaque organisme gouvernemental et de cerner son mode de fonctionnement et son aptitude à se conformer aux règles. Au départ, il était prévu de chercher des acheteurs avant-gardistes, prêts à faire preuve de dynamisme et à acheter des produits et services écologiques, tout comme il était prévu de diffuser de l'information à grande échelle et d'élargir quelque peu l'étendue de cette activité. Mais les acheteurs de ce type se sont avérés peu nombreux depuis ce temps. Il faut noter que cette activité s'est avérée plus fructueuse dans les endroits éloignés.

On a constaté que la passivité n'apportait rien de bon et qu'il fallait appliquer une méthode plus énergique. À cette fin, des groupes d'intérêt formés au sein de divers organismes ont examiné le degré de sensibilité du gouvernement au virage écologique. Au nombre des conclusions qu'ils ont tirées, il faut mentionner que les décrets ne sont pas perçus comme un mandat confié à chacun des organismes. Ceux-ci ont manifesté de l'intérêt, mais ont manqué de temps et de savoir-faire. L'EPA a alors commencé à concevoir et à fournir des outils dans le cadre de partenariats avec d'autres organismes pour

répondre à leurs besoins. Elle a mis sur pied une base de données contenant toutes les normes en vigueur, qui constituait le premier moyen de relever et de comparer les caractéristiques écologiques provenant de diverses sources d'information au sujet de produits et de services de premier plan. Un guide sur les pratiques prometteuses a permis d'éclaircir les termes des contrats et de mener vingt études de cas. Dix autres études sont en voie d'élaboration, et l'on espère que cela facilitera l'application des clauses de contrat et maintiendra une uniformité.

Pour que les normes soient crédibles, le processus doit être ouvert, participatif et volontaire. L'EPA a essayé d'appliquer cinq de ces normes, mais elle a dû couper court à son initiative. Elle s'est butée à une réticence à reconnaître les trois normes consensuelles *Green Seal* (Sceau vert) ainsi que les deux normes environnementales instaurées par l'*American Society for Testing and Materials* (ASTM, Société américaine d'essais sur les matières). Il s'agit de l'une des questions à soumettre à M. John Howard, qui a été nommé par le président George W. Bush et qui s'intéresse de près aux achats écologiques. [Le président Clinton a signé une série de décrets qui sont entrés en vigueur durant son mandat et qui visaient à ce que le gouvernement amorce un virage écologique. Parmi les premiers de ces décrets, il faut mentionner celui portant le numéro 12873 qui régit les achats fédéraux, la réduction des déchets et le recyclage; le même décret qui a instauré l'*Environmentally Preferable Purchasing Program* (Programme d'achats à privilégier sur le plan écologique). Ce décret a également instauré les postes de gestionnaire fédéral de l'environnement et de gestionnaire de l'environnement dans les organismes gouvernementaux. Le titulaire du premier poste est nommé par le Président et il est chargé de l'application des prescriptions environnementales du décret par les gestionnaires des organismes. Ces derniers, quant à eux, sont censé exercer les mêmes fonctions au sein de leur organisme respectif. Le président Bush a décidé de laisser cette série de décrets en vigueur alors qu'il aurait pu les abroger, et il a confié le poste de gestionnaire fédéral au sein de son gouvernement à M. John Howard. Les achats écologiques représentent l'une des toutes premières priorités parmi les activités de M. Howard, et dans le but de faire progresser ce dossier, il a demandé à un membre de l'équipe de le rencontrer à son bureau au sujet d'un point de détail qui permettrait d'activer la mise en œuvre de ces achats au sein du gouvernement fédéral.]

Il existe un certain nombre de catégories de produits et de services qui ont déjà fait l'objet d'une grande quantité de travaux. Il s'agit notamment : des produits de construction (ils sont nombreux, mais il est difficile de choisir le meilleur); des fournitures de bureau (le papier à photocopier connaît un grand succès et l'EPA n'achète que du

papier qui est recyclé après consommation); des services (hôtels et construction); des solvants; de l'énergie verte (elle est très populaire et l'EPA en consomme beaucoup); du matériel électronique; des cafétérias.

La *Farm Bill* (Loi agricole) a instauré des dispositions pour les produits biologiques à ajouter à la liste, et l'objectif consiste à les répertorier et à faire état de leur contenu, à fournir des renseignements sur leur disponibilité, leur prix, leur rendement et leurs avantages pour l'environnement et la santé publique, ainsi qu'à instituer un programme d'étiquetage (certification).

L'EPA essaie maintenant d'axer son attention sur des catégories précises. Par exemple, en ce qui a trait aux réunions et aux voyages à caractère écologique, elle tente de travailler de concert avec des dirigeants du secteur privé et a mis au point un outil pour les planificateurs et les fournisseurs. L'EPA joue également un rôle dynamique à tous les paliers gouvernementaux, rôle qui l'amène à travailler avec chaque organisme. L'outil en question nécessite une formation et il ne peut être utilisé à un niveau général. L'Agence adopte également une approche axée sur le client et a récemment fixé un ensemble d'objectifs, pour 2005 à 2010, visant tous les organismes gouvernementaux en matière d'achats écologiques. Le *Department of the Interior* (Ministère de l'Intérieur) est le plus actif de ces organismes, notamment son Service des parcs, et il démontre à quel point une telle entité peut mener à bien ce dossier lorsque ses hauts dirigeants y apportent leur soutien.

### **Canada (M. Jean Bilodeau)**

Le gouvernement fédéral est l'acheteur le plus important du Canada avec près de 225 000 employés et plus de 60 000 immeubles; il s'est engagé à faire des achats écologiques, mais cette orientation est très récente. Le gouvernement achète chaque année environ 14 milliards de dollars de biens et services, et le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux effectue la majeure partie de ces achats, soit près de 10,5 milliards de dollars. Le gouvernement étudie actuellement l'achat de combustibles de remplacement et les ministères ont considérablement décentralisé leurs achats. Par exemple, la limite des cartes de crédit a nouvellement été fixée à 25 000 \$. Il est difficile d'obtenir des chiffres à d'autres paliers gouvernementaux en ce qui concerne les achats. Leur montant total représente environ dix fois celui du gouvernement fédéral, soit 140 milliards de dollars.

La tendance des achats effectués par les gouvernements provinciaux et territoriaux est sensiblement différente, car leurs responsabilités ne sont pas les mêmes et comprennent le maintien de l'ordre, l'éducation,

la santé et d'autres domaines; les différences sont encore plus marquées à l'échelon municipal. On constate l'existence d'une valeur ajoutée dans le cas de ces trois paliers. Parcs Canada a pris une grande part dans l'écologisation des achats gouvernementaux.

En ce qui a trait aux stratégies du gouvernement canadien, les vingt-neuf ministères doivent élaborer une stratégie pour un développement durable, et chaque ministre doit rendre compte au Parlement des progrès accomplis dans sa mise en œuvre. Le rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable intitulé *L'écologisation des opérations gouvernementales : Quand le gouvernement sera-t-il à la hauteur?* critique le rendement du gouvernement fédéral dans ce domaine et le fait qu'il ne se soit fixé aucun objectif. Le gouvernement fédéral est maintenant en train d'établir des indicateurs de rendement en matière de construction durable et écologique. Il a élaboré une stratégie dynamique en vue de réduire les gaz à effet de serre, et les achats y jouent un grand rôle. Il s'agit d'un élément important de l'application du principe du développement durable dans les opérations gouvernementales. Le gouvernement a également établi des normes en matière d'énergie et de lieux contaminés, et il porte maintenant son attention sur le domaine de la construction. Il a fallu deux ans pour convenir de normes à incorporer dans la stratégie visant à ce que le gouvernement fédéral prêche par l'exemple (ou à réduire les gaz à effet de serre). Les achats électroniques sont freinés par la décentralisation et un manque de connaissances, et le gouvernement envisage de produire un catalogue électronique qui indiquerait automatiquement aux acheteurs quels sont les articles les plus écologiques. Environnement Canada est déjà censé acheter des écoproduits, dans la mesure du possible, et le gouvernement a maintenant l'intention de lancer son propre programme *Energy Star*.

### **Observations**

- En ce qui a trait à la décentralisation, les États-Unis essaient de l'appliquer aux régions dans lesquelles les organismes gouvernementaux sont concentrés sur le plan géographique.
- Le Commissaire à l'environnement et au développement durable du Canada fait partie du Bureau du vérificateur général et ses fonctions sont établies par décret. Il semble avoir beaucoup de poids et les ministres ne veulent pas que, à ses yeux, leur performance laisse à désirer. Relève-t-il directement du vérificateur général ou du Parlement, ou des deux?
- Au sujet des pressions qui entravent les efforts ainsi que la question de savoir si le Canada connaît les mêmes problèmes que les États-Unis, M. Jean Bilodeau déclare ne pas vouloir faire exagérément preuve d'optimisme. On doit bien sûr noter une opposition, mais il existe aussi un cadre qui sert d'incitatif et le

rapport du Commissaire doit montrer des progrès tous les trois ans. On assiste aussi à certaines discussions sur les efforts que les gouvernements semblent déployer pour dévaloriser la qualité des écoproduits, bien que le degré d'opposition au Canada soit moins fort qu'aux États-Unis.

- Au sujet des vérifications internes, le secteur privé y a résisté en raison de la possibilité d'exclure d'autres produits. La solution consiste donc à élaborer de bonnes lignes directrices déterminant ce qui est écologique et ce qui ne l'est pas, et à s'assurer que les écoproduits sont adéquats et concurrentiels puisqu'ils donnent, en effet, l'impression d'être plus chers et moins bons que les produits conventionnels.

### **Mexique (M. Israel Nuñez)**

Les stratégies et les programmes du gouvernement mexicain sont très récents, puisqu'ils ne sont en vigueur que depuis 1999. Bien que le gouvernement ait pris quelques mesures auparavant, les activités sont très disparates au sein des différents organismes gouvernementaux. Depuis 1999, il s'est davantage employé à regrouper ses mesures. Il dispose maintenant de trois grandes stratégies en matière de performance environnementale visant les économies d'énergie, la réduction de l'utilisation d'eau et la consommation raisonnable. Les deux premiers objectifs ont donné lieu à des progrès, mais le troisième est soumis à toutes sortes de forces contraires. Le secteur privé est d'avis que si le gouvernement s'engage dans les achats écologiques, les règles ne seront pas équitables. Le Mexique dispose d'un ministère du Développement, dont le rôle s'apparente à celui du Vérificateur général du Canada et qui établit les règles d'achat du gouvernement fédéral. Le prix des produits constitue le principal obstacle; il sert de règle dérogatoire. Vendredi dernier, le gouvernement a instauré un plan pour mettre en place des systèmes de gestion de l'environnement (SGE) dans tous les ministères fédéraux.

En 1999, les achats du gouvernement mexicain se chiffraient à 228 000 millions de pesos, et 31 p. 100 d'entre eux visaient des produits. Les principaux obstacles aux achats écologiques sont mentionnés dans la présentation de diapositives (voir l'annexe 2). Ils comprennent notamment : le manque d'information sur les caractéristiques et les critères écologiques; le nombre restreint de fournisseurs d'écoproduits; l'absence d'un système d'écoétiquetage au Mexique, car le gouvernement s'y oppose en alléguant qu'il est perçu comme inéquitable; aucune mesure incitative ne favorise le commerce des écoproduits; l'absence de normes obligatoires ou volontaires concernant les caractéristiques écologiques des produits; le manque de sensibilité des secteurs public et privé. Le cadre budgétaire restreint constitue une autre contrainte importante.

**(Présentation** de M<sup>me</sup> Alicia Culver, qui se joint à la réunion par téléphone)

Au Mexique, on doit noter de très bonnes intentions et quelques mesures, mais celles-ci sont vraiment disparates. Une quarantaine d'organismes fédéraux achètent des fournitures de bureau qui sont plus écologiques (principalement de la papeterie et des fournitures) (voir la diapositive), et ils attendent que le gouvernement fédéral prenne les choses en main. Un nombre croissant d'entreprises s'intéressent à la fabrication de produits qui respectent l'environnement.

La stratégie mexicaine consiste à améliorer l'achat de produits dont les répercussions sont plus faibles sur l'environnement et à modifier les critères d'achat. Il existe aussi un projet pilote destiné principalement à former les personnes chargées des achats et à travailler de concert avec les autorités étatiques et municipales ainsi qu'avec les fournisseurs privés du gouvernement fédéral. La première étape de cette stratégie consiste à établir un diagnostic (voir la diapositive) à l'aide du logiciel Matrix 27, lequel permet d'évaluer différents produits commerciaux. La corruption est tellement grande dans ce secteur d'achat que le gouvernement a décidé de s'y consacrer en collaboration avec le vérificateur fédéral.

La deuxième étape de la stratégie a trait à une politique d'achat (voir la diapositive) qui établirait des critères, mais il est extrêmement difficile aux fournisseurs de les adopter. Pour ce qui est du papier ordinaire, les problèmes sont moins nombreux, car le gouvernement est approvisionné par de gros fournisseurs, et à ce niveau commercial, ceux-ci sont en mesure de se conformer à des critères. Par contre, cela s'avère beaucoup plus difficile pour les petits fournisseurs; ils manquent de moyens et de techniques pour déterminer convenablement la valeur écologique des produits, ce qui les pousse à tricher. De nombreux organismes gouvernementaux font face à d'importants problèmes avec les photocopieurs lorsqu'ils réutilisent le papier. L'approvisionnement donne également lieu à des difficultés : l'identification des fournisseurs, l'obtention d'échantillons et de garanties, l'inclusion d'une évaluation de la qualité (toute indication de préférence ou toute recommandation s'avère problématique). La diapositive donne de plus amples détails à ce sujet.

Dans le contexte réglementaire de la Constitution mexicaine, la législation régissant les achats (articles 26, 27 et 36) impose le prix comme tout premier critère (voir la diapositive). La qualité constitue le deuxième, mais le problème réside dans sa définition : l'imprécision du texte donnait à penser qu'il pouvait faciliter l'introduction de produits écologiques. En outre, au sujet du prix, on assiste à un mouvement

pour que l'on envisage les économies à long terme que permet de réaliser l'utilisation de produits éconergétiques, de même que ce que coûtent les incidences environnementales des produits moins écologiques.

La troisième étape de la stratégie a trait aux acquisitions et est reliée aux aspects concernant les fournisseurs, l'analyse des prix, le cadre réglementaire, les procédures d'acquisition. La quatrième étape de la stratégie se rapporte à l'évaluation. C'est dans ce domaine que l'on pourrait instaurer un processus de certification par une tierce partie, et il faut considérer que la formation est un autre élément essentiel.

M. Nuñez fait état d'une liste de questions des plus importantes au sujet desquelles le Mexique voudrait obtenir des réponses durant la réunion (voir la diapositive qui présente cette liste exhaustive).

### **Questions et discussion**

- M<sup>me</sup> Culver demande s'il est possible d'obtenir de l'aide afin de développer les entreprises d'écoproduits (p. ex., de la Banque mondiale ou en recourant à une autre forme d'aide au développement économique). Il existe des moyens comme le développement économique et la création d'emplois pour favoriser un tel programme. M. Nuñez répond que le Mexique compte de nombreuses entreprises de pâtes et papiers ainsi que des sociétés bien implantées qui recyclent la fibre à papier et comptent plusieurs années d'expérience dans ce domaine. Depuis les trois dernières décennies, un papier désigné *papel revolution* connaît une grande popularité, mais le papier d'emballage et d'autres matières suscitent des problèmes. Les petites entreprises peuvent obtenir des prêts, mais ne peuvent fournir de garanties. Le gouvernement mexicain travaille de concert avec l'association nationale des entreprises afin que celles-ci puisse recourir plus facilement à des prêts pour fournir au gouvernement des produits qui respectent l'environnement.

**Présentation** d'autres participants qui se joignent à la réunion; il s'agit de M<sup>me</sup> Manon Pepin et de M. Eduardo Delgadillo de la CCE, et d'une conseillère en gestion de l'environnement, M<sup>me</sup> Claire Garon.

### **11 h 05 Pause de cinq minutes**

#### **Contraintes à l'accroissement des achats écologiques par les gouvernements (M. Scot Case)**

Une bonne partie de ces contraintes ont déjà été examinées et les trois gouvernements semblent être aux prises avec les mêmes problèmes, notamment ceux que soulèvent la hiérarchie, les

associations commerciales et les enjeux politiques. Les principales contraintes sont les suivantes :

1. On connaît très peu les achats écologiques ou on ne sait pas vraiment à quel point ils sont importants et pour quelles raisons, ou encore quelles mesures prendre à leur sujet.
2. Les employés dévoués ne sont pas nombreux. Le fait de demander aux gens de se consacrer à cette cause signifie qu'ils doivent agir différemment.
3. On ne sait pas non plus vraiment où trouver de la bonne information environnementale. Il existe un tas de normes environnementales irréalisables, comme celles régissant la gestion durable des forêts, qui sont réellement affaiblies par les normes du *Forest Stewardship Council* (Conseil sur la gestion des forêts). On se bute également au fait que les ONG ne diffusent pas de l'information pertinente et ne collaborent pas les unes avec les autres. Chacune d'elles soutient que ses normes sont les meilleures; il faudrait donc que le milieu des ONG coordonne son message.
4. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) suscite des préoccupations indues, car certains pensent que ses normes environnementales sont une entrave au commerce. Cette perception pourrait effrayer certains gros acheteurs.
5. Il faudrait prendre des mesures incitatives pour modifier la manière de penser des particuliers et des organismes.

Il est encourageant de voir que l'on se penche sur ces questions, mais il faudrait coordonner les travaux.

Les diverses personnes ou groupes qui s'y consacrent jouent les rôles suivants :

1. Sensibiliser aux achats écologiques.
2. Collaborer avec les décideurs afin de leur montrer comment donner une formation et créer une unanimité parmi les acheteurs.
3. Résoudre les problèmes techniques.
4. Solliciter la participation des entreprises.
5. Influencer les gouvernements en leur expliquant pour quelles raisons il est important d'apporter des changements.
6. Entreprendre des campagnes de promotion.
7. Établir une unanimité parmi les ONG.
8. Améliorer la communication parmi les intervenants qui jouent un rôle dans un créneau particulier, par exemple la CCE, qui dispose de ressources trinacionales.

Les participants conviennent d'examiner d'autres rôles après le prochain exposé.

## **Contraintes auxquelles font face les organismes gouvernementaux, les entreprises et les consommateurs (M. John Polak)**

1. La motivation suscite-t-elle des problèmes hiérarchiques ascendants ou descendants? La reddition de comptes s'inscrit dans un système descendant. Il faut également se demander en quoi consiste le dossier à analyser.
2. Les sources d'information sont diverses et peuvent être biaisées, et les outils connexes sont mal connus. Par ailleurs, on pense à tort que les règles actuelles sont adéquates et que les produits écologiques coûtent plus cher et ne sont pas de bonne qualité.
3. En ce qui a trait aux obligations, les entreprises et les organismes ne sont pas astreints au même degré de transparence que le secteur public et ne sont pas obligés de fournir un bien collectif. En outre, dans le secteur privé, les échéances sont beaucoup plus courtes. Pour ce qui est de l'OMC, le secteur privé ne la perçoit pas comme un problème.
4. En matière d'achats, un organisme dispose de meilleurs moyens de négociation lorsqu'il est très important. Si une entreprise fait partie d'une grosse société, elle améliore ses capacités d'achat.

Le secteur privé fait particulièrement face à un certain nombre de contraintes : l'absence de normes uniformes; l'impossibilité d'entrer en contact avec les décideurs; l'application incohérente des politiques; le manque de notion du coût du cycle de vie des produits; le vide législatif qui empêche l'amélioration du rendement; les questions que soulève l'étiquetage volontaire.

Il faut examiner les contraintes à plus grande échelle, car il ne faut pas oublier que nous travaillons dans le cadre d'un réseau de réseaux.

### **Discussion générale**

Une discussion prend place sous forme de table ronde.

M. Rahumathulla Marikkar

- Il faut connaître de façon plus précise le coût réel de la qualité des écoproduits. Si l'on entreprend une analyse de leur cycle de vie, on pourrait découvrir qu'ils sont moins chers que les autres produits et qu'il faudrait qu'ils allient qualité et durabilité.
- Pour ce qui est de l'évaluation, il serait judicieux de trouver des outils qui assureraient une certaine cohérence, et l'écoétiquetage serait un atout dans ce sens.
- Il faudrait également que le groupe se penche sur les obstacles qui empêchent d'appliquer les politiques en vigueur sur le plan opérationnel.

- La sensibilisation du public devrait établir un lien entre l'environnement et la santé et faire état des avantages qu'offrent les écoproduits.

M. Cameron Griffith

- Le manque de connaissances et de préoccupations constitue un enjeu de taille. Il faudrait faire une place à l'étiquetage et aux achats écologiques. L'organisme *Consumer's Choice* exerce déjà des pressions et il agit comme une association rassembleuse qui coordonne les activités de ses membres (que certains participants à cette réunion représentent).

M. John Polak

- Trois catégories influent sur le prix des écoproduits, mais plus de 95 p. 100 d'entre eux sont concurrentiels.

M<sup>me</sup> Betsy Taylor

- Malgré l'ignorance que l'on constate à propos des achats écologiques, ils suscitent un intérêt croissant et de plus en plus d'activités, ce qui montre qu'il s'agit d'une bonne idée.
- Il est extrêmement important de mesurer les avantages réels des achats écologiques et de montrer que l'environnement en bénéficie. Le fait d'en accorder le crédit aux dirigeants politiques, en particulier, pourrait aussi améliorer la réceptivité des acheteurs aux écoproduits.
- Les normes changeront toujours en raison de la complexité de cet enjeu et des produits. Il faudrait se rendre compte de cette complexité et aider les acheteurs à y faire face en trouvant des moyens de leur faciliter la tâche.
- La prolifération des étiquettes et le manque de soutien gouvernemental constituent un problème.
- Si la décentralisation gouvernementale représente une contrainte, comment les pouvoirs publics pourront-ils mettre en vigueur une limite de 25 000 \$ pour les cartes de crédit?
- Pour pallier l'inertie administrative, il faudrait instaurer des mesures incitatives, des gratifications, une reconnaissance à haut niveau et des récompenses qui préviendraient la corruption.
- Le nombre de demandes de formation est considérable.
- On doit constater l'absence de relations entre les acheteurs et les fournisseurs bien intentionnés; il faudrait donc que ces relations soient plus fructueuses.
- Nous faisons peut-être preuve d'avant-gardisme en créant ce groupe, mais il est nécessaire d'établir des synergies et d'examiner les questions sur lesquelles nous pourrions travailler de façon concertée. Par exemple, il pourrait s'agir de l'eau, car ce domaine constitue un nouvel enjeu très important.

M. Israel Nuñez

- Il faudra endurer certaines contraintes, et la prochaine restriction budgétaire de 27 p. 100 au Mexique en constitue un exemple concret. Il est important que les pouvoirs publics et les entreprises jouent un rôle prépondérant.

M. Lou Pagano

- Il est également important d'évaluer les avantages que pourrait procurer l'établissement du coût du cycle de vie des produits, notamment dans le domaine de la santé. Les économies réalisées peuvent rendre ces produits concurrentiels, et il faut le souligner.
- Les achats de groupe peuvent améliorer la capacité de payer.
- Il faut aussi travailler avec le secteur privé qui a besoin de lignes directrices et de normes réalisables, et lui permettre d'exprimer ses limites.
- L'établissement de réseaux s'est accru en raison de l'absence de principes directeurs.
- On doit également uniformiser les moyens de mesurer le degré de réussite. On ne peut, par exemple, établir des comparaisons quant au nombre d'arbres sauvegardés qu'à l'unique condition de disposer de tels moyens.

M. Russell Clark

- Il est important de suivre les changements techniques, en particulier la publicité sur l'Internet, ainsi que d'autres stratégies de commercialisation non traditionnelles.
- En ce qui a trait à la quantification des avantages pour l'environnement, le programme d'achats écologiques de l'EPA permettra probablement que les demandes de propositions fassent état de ces avantages, et nous pourrions coordonner notre activité en fonction des besoins de cet organisme nord-américain.
- On constate un manque probant de coordination des différentes activités qu'entreprennent les organismes gouvernementaux; il faudrait donc viser une amélioration de la coordination à l'interne.
- Il faudrait que M. John Howard intervienne à l'égard du système américain.
- Au sein de ce groupe, il est possible de trouver des créneaux pour les intervenants spécialisés.

M. Arthur Weissman

- Les coûts étant des indicateurs commerciaux imparfaits, il faut s'en servir avec précaution.
- Il faut se concentrer sur deux contraintes : 1) La nécessité d'établir un cadre d'exécution efficace pour les achats écologiques et les activités durables. Cela constitue un cas opportun pour établir un lien avec le groupe nord-américain sur la consommation durable.

2) L'application du cadre d'exécution nécessite de l'information à cette fin. Il s'agit d'une très grande lacune, particulièrement au sein des pouvoirs publics, et cela réclame des critères et des normes afin de définir ce qui est durable. On dispose de peu d'information à ce sujet jusqu'à présent.

M. Robert Kerr

- Il est plus facile de mobiliser les administrations municipales. À titre d'exemple, l'*US Conference of Mayors* (Association des maires des États-Unis) et la Fédération canadienne des municipalités ont décidé de s'attaquer au dossier du changement climatique.
- L'un des moyens de se pencher sur les coûts consiste à réaliser une analyse de cas ascendante afin de susciter un effet d'entraînement et une volonté politique. Cela signifie qu'il faut vendre aux municipalités une optique différente qui comporte une budgétisation à caractère écologique et touche aux trois domaines liés aux développement durable : l'environnement, l'économie et la société.
- Il faudrait réaliser une analyse de cas à grande échelle, et pour que les gouvernements participent, les mesures locales doivent être sélectives.

M<sup>me</sup> Chantal Line Carpentier

- Nous devons mener une analyse de cas dont les termes conviennent à chaque palier de décision. Ce principe s'est avéré pertinent dans le cadre d'autres projets de la CCE, notamment celui portant sur les mécanismes de financement et l'environnement.
- Le mandat que le Conseil confie à la CCE est de taille.
- Le budget du programme de la CCE prévoit la tenue d'une réunion, mais il restera certains fonds pour entreprendre d'autres activités (voir le plan de programme triennal), et il est possible de modifier le budget de la CCE en planifiant les activités de ce groupe.

#### **12 h 35 Récapitulation : M. Bilodeau et M<sup>me</sup> Carpentier**

Au cours du déjeuner, les participants sont invités à réfléchir à trois éléments pouvant permettre d'atteindre les objectifs, par exemple, la création d'un réseau virtuel, et d'envisager la possibilité d'accomplir des tâches bénévoles. La réunion se poursuivra à 13 h 45.

#### **12 h 40 Déjeuner**

#### **14 h 15 Reprise de la réunion**

##### **Sommaire sur les achats écologiques**

- Qui sont les clients prioritaires en Amérique du Nord?

- Quels sont leurs besoins les plus pressants?

M<sup>me</sup> Carpentier définit le terme « clients » (tous les paliers gouvernementaux et d'autres consommateurs) et demande si la question à l'étude les concerne. En essayant de définir ce terme, il faut faire attention de ne pas oublier certains intervenants. Il ne désigne personne en particulier, mais il a une portée générale, ce qui signifie que l'information est accessible à tous et que la question à l'étude n'exclut personne. À une échelle plus large, les clients des clients sont les membres du réseau, et celui que cette réunion est en train de créer devrait représenter tant les clients que les fournisseurs de services et de produits et les intermédiaires.

### **Comment peut-on satisfaire les besoins prioritaires des clients nord-américains? (Ébauche d'un tableau)**

- Faut-il réaliser des travaux à court, à moyen ou à long terme?
- Faut-il les entreprendre à l'échelle trinationale, nationale, étatique, provinciale ou municipale?

Nous devrions idéalement délaissier les problèmes pour nous pencher sur les tâches et, ensuite, sur une structure qui nous permettra de les accomplir dans un contexte trilatéral.

### **Travaux à l'échelle trinationale**

- Nature des partenariats nécessaires pour entreprendre les travaux.
- Coordination, gestion et répartition du travail. Le projet d'écologisation des achats en Amérique du Nord constitue-t-il une structure envisageable?
- Financement des travaux à court, à moyen et à long termes.
- Recherche d'une manière de jeter les bases d'une structure évolutive.

Une discussion entre les participants permet d'établir une liste d'activités à entreprendre, dont les suivantes :

- Création d'un site Web qui relierait les membres du groupe.
- Production et publication, par la CCE, d'un document qui relève les expériences fructueuses des membres du groupe, et ce, à l'appui de données, et expose les efforts déployés dans les trois pays. Cette publication pourrait comporter une série de cas valables, une liste des groupes qui forment des partenariats ainsi que de l'information émanant des trois gouvernements.
- Établissement d'une liste d'outils utiles sur Internet (chaque membre pourrait mentionner les cinq meilleurs).
- Détermination, par les membres, des acteurs importants qui auraient pu participer à cette réunion et faire partie du groupe. On

pourrait inviter les nouveaux membres à faire également part de leurs expériences fructueuses.

- Proposition de deux modèles de structure : une association commerciale et un centre d'information sur les maisons d'édition (qui contiendrait la clientèle de chaque magazine).
- Bilan de la situation et détermination des dépenses actuelles.
- Réflexion sur les préparatifs de la réunion que l'OMC tiendra au Mexique, en septembre 2003. Elle pourrait servir de tribune pour exposer les travaux du groupe.
- Réalisation d'une série d'activités de formation à l'intention des acheteurs dont il serait judicieux que le groupe se charge. Il est également nécessaire d'élaborer une stratégie visant une formation régionale structurée.
- Réalisation de travaux en vue de normaliser la manière de mesurer le degré de réussite.
- Tenue d'une réunion sur les SGE, à la fin de l'année, qui pourrait servir de cadre pour examiner les travaux du groupe.
- Compte rendu au CCPM par un membre du groupe.
- Au cours de la session annuelle que le Conseil de la CCE tiendra l'an prochain aux États-Unis, un représentant du secteur des achats écologiques pourrait s'adresser aux ministres.
- Recherche de synergies avec d'autres projets et des groupes de travail de la CCE (notamment les Tables rondes sur la prévention de la pollution et les travaux sur les SGE).

Il est convenu que la CCE serve de secrétariat au groupe et que celui-ci se réunisse périodiquement au cours de l'année. Après une discussion sur les activités susmentionnées, les participants conviennent également que certaines d'entre elles ne pourront s'accomplir qu'à long terme. Un document exposant les diverses mesures existantes (le rapport de la CCE) pourrait susciter l'intérêt du secteur privé — lequel devrait pouvoir s'exprimer —, permettre de solliciter des fonds auprès d'organismes donateurs et recueillir un appui politique qui permettrait d'obtenir davantage de ressources pour poursuivre les travaux. Cadrant avec le mandat de la CCE, cet effort viserait aussi à informer les ministres et à établir des règles du jeu équitables dans les trois pays. Bien que la CCE ne puisse elle-même exercer des pressions, il serait très utile qu'elle établisse un rapport sur de nouvelles expériences fructueuses, étant donné, notamment, qu'il est prévu de dresser un bilan des réalisations depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, il y a dix ans, et de faire état de ces expériences. Les ministres désirent des résultats concrets et sont ouverts à des suggestions d'activités réalisables, ce qui comprend des recommandations qui les aideraient à prendre des décisions politiques.

Les participants formulent d'autres observations et donnent des renseignements, dont les suivants :

- Il faudrait que des groupes d'investissement socialement responsables deviennent des partenaires commerciaux.
- Un partenariat a été conclu au cours d'une réunion qui s'est tenue aux États-Unis entre le *Rocky Mountain Institute* (Institut des Montagnes rocheuses), l'Institut des ressources mondiales, les organismes Natural Step et Interface, le *Centre for a New American Dream* (Centre pour un nouveau rêve américain) et d'autres intervenants afin d'atteindre les mêmes buts. Ces entités travaillent avec de nombreuses sociétés d'envergure en vue d'écologiser leurs pratiques d'achat et peut-être même de les inciter à se joindre au groupe.
- Au Canada, une activité intéressante pour le groupe est menée par Les Ami(e)s de la Terre et d'autres associations afin de former le *Green Electricity Leaders' Coalition of Ontario* (Coalition ontarienne des promoteurs de l'électricité verte) et dans l'optique que les entreprises achètent ce type d'électricité.
- M<sup>me</sup> Culver fait état d'un rapport sur les économies que permettent de réaliser les achats écologiques et se charge d'en obtenir une copie qu'elle fera parvenir à la CCE pour les besoins du groupe.

M. John Polak suggère les cinq activités concrètes suivantes :

1. Convenir d'une méthode normalisée d'établissement de rapports au sujet de chaque question à l'étude.
2. Concevoir des documents de formation normalisés sur les achats écologiques que tout le monde pourrait utiliser.
3. Collaborer avec un organisme d'homologation existant afin de délivrer des certificats pour des produits et services écologiques (en les homologuant officiellement et en instaurant un mécanisme de délivrance de ces certificats).
4. Élaborer des méthodes normalisées pour établir le coût du cycle de vie des produits.
5. Instaurer un ensemble de récompenses en matière d'achats écologiques, l'un au niveau politique et l'autre au niveau opérationnel (réalisation).

À la suite d'une discussion sur ces activités, les participants conviennent d'en ajouter quelques autres (p. ex., la création d'un site Web et le lancement d'une campagne médiatique) et d'établir un calendrier d'exécution. Au lieu de commencer par chercher à obtenir un mandat explicite de la part des trois gouvernements, ils conviennent également qu'il serait préférable, à court terme, de les sensibiliser à l'aide d'une démarche ascendante, à savoir en suscitant leur intérêt aux achats écologiques grâce à des expériences fructueuses.

## Activités du groupe

Le groupe se met d'accord sur une liste d'activités qu'il pourrait réaliser. Il s'agit d'une liste préliminaire et non définitive qui découle d'un remue-méninges et ne se fonde pas sur une analyse de la pertinence de chaque proposition d'activité. Celles qui sont indiquées en rouge seront réalisées à court terme, et les autres activités concertées seront envisagées ultérieurement.

1. convenir d'une méthode normalisée d'établissement de rapports au sujet de chaque question à l'étude.
2. Concevoir des documents de formation normalisés sur les achats écologiques que tout le monde pourrait utiliser.
3. Collaborer avec un organisme d'homologation existant afin de délivrer des certificats pour des produits et services écologiques (en les homologuant officiellement et en instaurant un mécanisme de délivrance de ces certificats).
4. Élaborer des méthodes normalisées pour établir le coût du cycle de vie des produits.
5. Instaurer un ensemble de récompenses en matière d'achats écologiques, l'un au niveau politique et l'autre au niveau opérationnel (réalisation).
6. Renforcer les relations entre les acheteurs et les fournisseurs.
7. **Mesurer les avantages des achats écologiques pour l'environnement en produisant un document qui relève des expériences fructueuses et en sensibilisant les médias à ces avantages, tout en en donnant le crédit aux gouvernements.**
8. **Réaliser une analyse de cas.**
9. Obtenir des gouvernements un mandat explicite en matière d'achats écologiques.
10. Créer un site Web qui offre des ressources en se fondant sur la liste de questions de M. Nuñez pour ce faire.
11. Créer une base d'information permettant de mesurer, si possible, les achats écologiques.
12. **Mettre au point un système de communication coordonné ainsi qu'un serveur de liste comprenant des moyens d'établir des communications régulières ainsi que d'autres correspondants éventuels.**
13. Exposer les résultats dans le cadre de la réunion que l'OMC tiendra au Mexique, en septembre prochain.

Autres suggestions :

- Inclure à l'activité 10 un relevé des travaux accomplis dans le cadre des activités 1, 2 et 4 (méthodes d'établissement de rapports, formation, établissement du coût du cycle de vie).
- Travailler avec les responsables d'autres projets et des groupes de travail de la CCE, ainsi qu'avec d'autres entités qui ne sont pas

encore représentées au sein du groupe afin de trouver de nouvelles synergies, de chercher de nouvelles personnes-ressources et de combiner les activités.

- Établir un mode normalisé pour analyser les cas fructueux. M. Case mentionne que l'EPA a réalisé une étude similaire qui pourrait servir de modèle dans ce sens.

## **15 h 45 Conclusions**

**Échéance** : L'année budgétaire de la CCE se terminant le 28 février, le groupe devra accomplir certaines tâches d'ici là.

**Bénévoles et employés** : Le groupe a besoin d'engager un consultant pour recueillir de l'information (des expériences fructueuses), dresser un plan de référence et commencer à chercher des ressources sur le Web. M<sup>me</sup> Carpentier demande que les suggestions lui soit transmises, et M. Kerr se porte volontaire pour établir le serveur de liste. La CCE entreprendra un processus d'information des nouveaux membres du groupe, et il est important de convenir de qui il pourrait s'agir. Les participants s'entendent pour que cette question soit inscrite à l'ordre du jour d'une téléconférence qui se tiendra après que chacun y aura réfléchi.

### **Mot de la fin**

Le président remercie les représentants de la CCE au nom des membres du groupe.

### **Prochaine réunion**

La prochaine réunion se tiendra sous forme de téléconférence et la CCE proposera des dates et des heures à cette fin aux membres du groupe.

### **Activités confiées à la CCE**

1. La CCE transmettra aux membres du groupe le compte rendu de discussion de la réunion et la liste corrigée des participants.
2. Elle fera aussi parvenir aux ministres un compte rendu de la réunion et de ses conclusions.

## **16 h 00 Levée de la séance**

### **Aide-mémoire**

- M<sup>me</sup> Culver transmettra à M<sup>me</sup> Carpentier un rapport sur les économies que permettent de réaliser les achats écologiques.

- M. Case fournira aux membres le rapport de l'EPA afin qu'il serve de modèle pour relever les expériences fructueuses.
- Les membres transmettront à M<sup>me</sup> Carpentier des suggestions quant aux personnes qui pourraient s'ajouter au groupe.
- M. Kerr établira un serveur de liste.
- M. Bilodeau fera parvenir à la CCE le rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable intitulé *L'écologisation des opérations gouvernementales : Quand le gouvernement sera-t-il à la hauteur?*